NOVALAISE
entre lac et montagne

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 30 Avril 2019 – 19H30
Sous la présidence de Monsieur Denis GUILLERMARD

Présents :
Mesdames COTTAREL Nicole – GUILLAUD Isabelle – GUILLOT Véronique - JULIEN Anne-Marie - PERRIER Lysiane SCHWARTZ Martine.
Messieurs CHARPINE François – DAMIAN-TISSOT Patrick - DIEZ Stéphane - GROS Gilles - LOPEZ François - MILLION Robert – PLOUZEAU Alain.

Excusés : Mesdames LAUDE Catherine (pouvoir à M. Million) – PUGNOT Marie (pouvoir à Mme Julien) – TAVEL Claudine (pouvoir à M. Charpine) - GERFAUD-VALENTIN Mireille – François GAUTIER (pouvoir à M. Gros)

Secrétaire de séance : Véronique GUILLOT

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2019
  2 abstentions : Isabelle GUILLAUD et Véronique GUILLOT, pour absence lors de ce Conseil Municipal.

- Compte-rendu des commissions :

  - **Urbanisme**

Les 3 prochaines réunions de préparation du PLU auront lieu les vendredis 3 - 17 - 24 mai 2019 à 8h30.

  - **Travaux**

Réfection d'un sanitaire à Pré-Argent

Remplacement des lignes d'eaux des bassins des 2 plages

Réfection de l'éclairage en LED de la salle polyvalente, entrée et sanitaires

Remise en état du portail du captage d'eau de Verthemex

Réservoir d'eau du Cordonnier : Travaux concernant la télégestion et la mise en place d'un système de chloration.

Début mai, débuteront des travaux de réfection des marquages au sol routiers et des parkings du cimetière.

Livraison d'un véhicule Kangoo, lundi 6 mai 2019.

- **Culture & Communication**

News-Letter sur le site de la Commune : 180 inscrits à ce jour

Biblio : 30 personnes se sont rendus, le 5 avril 2019, à la séance de lecture organisée par la bibliothèque avec la participation de deux comédiens.

Manifestation des auteurs savoyards : Denis GUILLERMARD, Gilles GROS et Lysiane PERRIER se sont rendus au Salon du Livre.

Fête des Mères, autour d'un apéritif le 25 mai 2019 à la Salle Pré St Jean. La municipalité offre 1 cadeau aux mamans dont les enfants sont nés dans l'année.

Fête de la Musique, programmée le samedi 22 juin 2019 à Novalaise.

"La manifestation du 14 juillet" aura lieu le samedi 13 juillet avec brocante, soirée musicale et feu d'artifice. Il est à noter que les exigences en matière de sécurisation des accès à la manifestation sont renforcées.

Les animations d'été sur le marché, rencontrant un bon succès, seront reprogrammées pour 2019 sur 7 dimanches.

- **Commerce & Artisanat**

2 commerces ont cessé leurs activités dans le centre bourg et sont mis en vente :
Univers Presse
La quincaillerie DIDES tenue par Géraldine depuis 14 ans est mise en vente.

I FINANCES

I.1 Etat sur subventions

Suite au débat intervenu lors du conseil du 26 mars, Monsieur le Maire communique le budget prévisionnel relatif au projet de la balade à Bèla – année 2019 :

Le budget comprend les interventions dans les classes, la journée balade et concerts avec Julian BOUTIN.

Le prévisionnel dépenses est de 5 721 € et le budget Recettes de 5 860 €.

Les recettes proviennent en totalité des diverses subventions allouées dont celles des mairies d'Ayn, Dullin, Lépin le Lac et Novalaise.

Il invite à fixer le montant de la subvention destinée à l'association des anciens combattants – section de Novalaise et ses environs, au titre de l'année 2019.

Proposition d'allouer un montant de 300 € à l'Association.

Avis du Conseil Municipal : Voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe des demandes de participations financières déposées par le Club des Mouettes (9 enfants) et le club d'athlétisme (19 enfants) qui seront instruites dans le cadre du principe de répartition des subventions accordées aux associations.

II URBANISME

II.1 D.I.A.

Maître ROUHETTE	Barbolion	bâti
Maître ETEOCLE	les Giffards	non bâti
Maître MAISONNIER	Les Guillets	non bâti (2 déclarations)
Maître ARMAND	Route du Neyret	non bâti

Avis du Conseil Municipal : Pas de préemption.

II.2 Etat sur PC / CU / DP

PC

SCI MALO	ZA Goutier	local d'activités
MAZIER Jérome	Chemin des Pérelles	modificatif (aspect)
FECHOZ Georges	Les Terrasses du lac	modificatif (aspect)
ROSSIGNOL Olivier /HUGUENIN A.	Le Chanay	maison individuelle
TARDY Sylvain	Chemin Combe Pitoz	garage sous terrasse
RIGOTTIER-GOIS Florence	Les Richards	maison individuelle

CU

Maître RAYNAUD BELART	Le Terreau	CU information
Maître ETEOCLE	Les Giffards	CU information
Maître ROUHETTE	Robe	CU information
Maître COTTAREL	Les Giffards	CU information
ISAGEO	Le Neyret	CU opérationnel
Maître ARMAND	Le Neyret	CU information

DP

MERLE J-François	Route de Yenne	barbecue couvert
PAOLINI Lionel/RIFFAUT Natacha	Allée des Orchidées	abri de jardin
LEPRESTRE François	Route des Pérelles	mur de soutènement
TORRES Michel	Route Col de l'Epine	terrasse sur pilotis
GIRARD Denis	Route Bief du Moulin	pergola
ISAGEO p/Mme Ferrouillet	Le Collomb	division foncière
POTEAU Grégory	Route St Alban Montb	création garages
POTEAU Grégory	Route St Alban Montb	modif. Façades et ouvertures
SCI ELISE GUILLAUME SYLVAIN	Route de Porcinel	véranda
VIVET Patrick	Porcinel	salle de jeux et clôture
EDF p/M. PERRIN Pierre	Route du Gojat	générateur photovoltaïque
MOLETTA Renatto	Route des Bottières	abri de jardin
COUET Sylvie	Chemin du Pinod	abri de jardin

II.3 Projet Place du Bourniau - état sur avancement du dossier et courrier de M. PATEY

Monsieur le Maire fait part de l'avancement de ce projet, à savoir : réalisation des sondages géotechniques, préparation des sondages archéologiques, compte-rendu des échanges entre l'agence PATEY, architecte, et le Syndicat du Thiers pour le réseau d'eau potable / la CCLA pour le réseau d'assainissement/ Enedis pour le réseau électrique.

Le permis de construire a été déposé, fin janvier.

2 demandes de sondages archéologiques ont été déposées par la DRAC (Direction Régionales des Affaires Culturelles) et demanderont des travaux préalables.

Les sondages géotechniques ont été réalisés pour la construction de la halle et du bâtiment. Mais à priori la nature du terrain ne semble pas entrainer des travaux de fondations conséquentes.

Les autorisations nécessaires, ont été obtenues des familles THEL et RAYMOND, concernant la proximité de la halle avec leurs propriétés.

Le coût prévisionnel de la Halle et de la Place s'élève à 540 000 € HT. Il n'y a pas de travaux à prévoir sur les réseaux d'eaux et assainissement et très peu sur le réseau EDF. La fontaine sera remplacée.

Le planning prévisionnel des travaux pourrait être le suivant, sous réserve que les fouilles archéologiques soient terminées :

- obtention du permis fin mai 2019
- fouilles archéologiques le 15 juin 2019
- démolition du bâtiment en fin en novembre-décembre 2019
- 5 mois de construction
- fin des travaux probable en 2021.

Une réunion publique sera organisée au mois de septembre pour informer la population et en particulier les riverains des travaux.

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de Monsieur PATEY, suite à la proposition de vente d'une surface de 200 m² qui lui a été faite, en vue de la construction d'un bâtiment avec commerce et logements.

Monsieur PATEY accepte le prix de vente de 91 000 € HT. Les négociations sont en cours de finalisation.

III VOIRIES & RESEAUX

III.1 Refus du transfert de la compétence eau potable à la CCLA

Monsieur le Maire rappelle que la loi dite NOTRe de 2015 prévoit au 1er janvier 2020 le transfert obligatoire des compétences *eau potable* et *assainissement* aux communautés de communes.

La loi de 2018 a assoupli ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant que les communes, membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer à ce transfert au 1er janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de cette communauté (représentant au moins 20 % de la population totale de celle-ci) s'opposent au transfert de ces compétences).

Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire sera reporté au 1er janvier 2026, au plus tard.

Monsieur le Maire fait part des positions exprimées en conseil de la CCLA et informe qu'il serait prématuré que la communauté prenne la compétence *eau potable* dès à présent et propose d'exprimer un refus à ce transfert. La Commune conserverait la compétence de l'eau potable.

Avis du Conseil Municipal : Vote à l'unanimité.

II.2 Projet d'un système de vidéosurveillance : diagnostic de sûreté vidéo protection établi par la gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle que ce diagnostic a été transmis en amont à l'ensemble du conseil municipal, le 21 mars dernier.
Il invite les membres du conseil à échanger sur ce diagnostic.

Les avis sont partagés dans le Conseil Municipal.
La majorité des présents au conseil exprime un refus de voir s'installer un système de vidéo protection.
Anne Marie Julien et Véronique GUILLOT rappelle qu'une commission a été créée pour s'occuper des plaintes des riverains de la Salle Polyvalente et qu'une rencontre avec la gendarmerie a été organisée pour trouver des solutions.
Lors de cette rencontre, la gendarmerie a présenté le projet de vidéo protection comme un moyen dissuasif des incivilités répétées et pouvant permettre aux forces de l'ordre d'intervenir efficacement.

Le Conseil pense qu'il faut continuer à prendre des avis avant de prendre une décision.

III.3 Information sur le projet de rétrocession par l'Opac du chemin le long des immeubles de la Fatta et de la bande de terrain longeant le ruisseau

Monsieur le Maire informe que l'OPAC semble vouloir rétrocéder le chemin réalisé ainsi que la bande de terrain longeant le ruisseau.
Plusieurs questions subsistent sur le chemin et le terrain : ceux-ci seront-ils inclus dans le domaine public ou privé de la Commune ? Dans le cas du domaine privé, il conviendra de prévoir une servitude au profit de l'OPAC pour accès aux réseaux desservant les bâtiments (eaux usées).

Dans le cas d'une rétrocession, il conviendra également de définir la répartition des frais de géomètre et d'acte notarié.
Monsieur le Maire émet une seconde possibilité : la rédaction d'un acte notarié pour une servitude de passage.
Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

IV DIVERS

IV.1 Information sur le commerce Univers Presse

Le commissaire-priseur a informé la Commune qu'il procédera à une vente aux enchères publiques du fonds de commerce, le 13 mai prochain. Il a transmis également une déclaration de cession de fonds de commerce soumis au droit de préemption, dans l'hypothèse où la Commune aurait institué ce droit.
Montant de la mise à prix : 15 000 €.
Des repreneurs potentiels se sont manifestés.

IV.2 Informations sur le tour de garde des élections européennes le 26 mai

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'inscrire pour finaliser les tableaux.

IV.3 Annulation de la course pédestre autour du lac du 2 juin 2019

L'organisateur a annoncé l'annulation dans un communiqué : « *dans le cadre du plan Vigipirate, il nous a été demandé cette année de barrer la route, chose que nous n'aurions pu assurer efficacement par manque de moyens et de compétences* »

IV.4 Salon avicole – décembre 2019

L'Association « Savoyarde d'Aviculture » organise une exposition annuelle, début décembre et informe qu'elle est à la recherche d'un lieu d'accueil.
Cette association souhaiterait réserver la salle polyvalente et le boulodrome du mardi au dimanche, pour y exposer des poules, canards et lapins à destination d'un public professionnel et amateur.

Le Conseil n'est pas favorable à cette demande car d'une part la Salle Polyvalente est déjà utilisée en semaine par les associations et d'autre part, cette salle n'a pas vocation à servir de salle d'exposition.

INFORMATIONS

Rando VVT la Mandrinoise – 9 juin 2019 : demande de mise à disposition de parking supplémentaire
Utilisation possible du terrain à proximité de l'aire de tri sélectif à côté de la grange de l'Epine.

Date des prochains conseils : 27 mai 2019 et 3 juillet 2019

Séance levée à 21 H 50.

La secrétaire de séance,

Véronique GUILLOT

Le Maire,

Denis GUILLERMARD